

Sauvegarde Genève  
Association pour la Sauvegarde de Confignon et environs (ASC)  
Association Sauvegarde de Bernex et Confignon (ASBEC)  
Association ChavazBien (Onex)  
Association Vieil Onex (AVO)  
Association de Lancy

## **SAUVONS LE PARC DES EVAUX**

**Analyse et critiques détaillées par les associations pétitionnaires  
des documents présentés au public le 12 mai  
par l'Etat et la Fondation des Evaux**



Photos : © 2021 Beat Lowensberg

Document public des associations pétitionnaires

Genève, le 28 mai 2021

Table des matières

<b>Introduction</b> .....	4
Crédibilité .....	4
Transparence.....	4
Tout le dossier étude de circulation manquait .....	5
<b>Les chiffres...</b> .....	5
Fréquentation du site.....	5
Equipes et joueurs.....	5
Horaires .....	5
Matches les weekends .....	5
<b>Atteintes à l'environnement du parc</b> .....	6
Sites prioritaires et zone RAMSAR (convention internationale).....	6
Listes des sites protégés, corridors écologiques et biotopes classés .....	6
Arbres abattus et suppression des haies .....	7
Terrains en synthétique .....	7
Assises spectateurs.....	7
Pollution lumineuse due à la modification de l'éclairage des terrains et aux cheminements piétonniers .....	8
Nuisances sonores.....	8
Bâtiment.....	8
<b>Financement</b> .....	9
Coûts et financement .....	9
<b>Mobilité / circulation dans les quartiers riverains</b> .....	10
Mobilité .....	10
Parkings .....	10
<b>Nuisances</b> .....	11
Nuisances riverains.....	11
<b>Calendrier et programmation</b> .....	11
Planification.....	11
<b>Convention et points manquants</b> .....	12
Convention tripartite (Etat, Fondation des Evaux et Association Servette FC) .....	12
Provisoire pour 10 ans.....	12
Des points manquants.....	12
<b>Proposition d'étude</b> .....	13
<b>Conclusion</b> .....	13

## SAUVONS LE PARC DES EVAUX - Synthèse des associations

<b>Annexes</b> .....	15
La mare .....	15
Le bâtiment prévu .....	15
Publié en octobre 2018 dans l'Onésien .....	16
Publié en mai 1976 dans la Tribune de Genève.....	17
Publication dans le Courrier des lecteur de la Tribune de Genève du 22 mai 2021.....	18
Liste des documents suivants étaient affichés.....	19
Adresses de contacts pour les associations pétitionnaires.....	19
<b>Pétition en ligne à signer</b> .....	19
+3800 signatures - dont 3738 signatures en ligne y.c. 54 signatures sur papier.....	19

## SAUVONS LE PARC DES EVAUX - Synthèse des associations

L'arrivée de l'Académie et du pôle football cantonal, c'est :

### Introduction

#### Crédibilité

Comment croire les acteurs de ce projet alors que les chiffres avancés ne sont jamais les mêmes ? On nous a présenté :

- les terrains des Evaux comme « sous-utilisés » que l'arrivée du Servette permettra de rentabiliser. S'ils étaient utilisés tels quels sans transformations, ni projet complémentaire, uniquement pour les entraînements d'une certaine catégorie de joueurs, les impacts seraient sans doute minimisés. À notre grand regret, c'est tout le contraire.
- 22 arbres abattus, aujourd'hui c'est 42 arbres + 295 mètres linéaires de haies vives.
- un bâtiment de 2000 m<sup>2</sup> provisoire, maintenant c'est 2500 m<sup>2</sup> avec des emprises autour non encore divulguées, et qui devient définitif.
- la présence de nombreux spectateurs au bord des terrains avec des assises<sup>1</sup> (gradins), alors qu'aucune information n'a été communiquée à ce sujet.
- l'arrivée de l'Académie du Servette, une autre fois du pôle football. Aujourd'hui, nous savons : c'est le pôle football cantonal temporaire des Evaux. Il y a une grande ambiguïté entre ces deux appellations..

Alors que la convention se nomme : Convention relative au relogement temporaire de l'Académie du Servette FC au centre sportif des Evaux et qu'à l'intérieur du document, il est maintes fois cité pôle football provisoire des Evaux.

- la synergie avec le restaurant des Evaux - Les jeunes iraient manger en ce lieu avec les légumes bio cultivés au jardin du parc, alors que nous découvrons qu'un réfectoire sera créé dans le bâtiment provisoire.
- les joueurs M21 (l'élite) devaient s'entraîner à Vessy avec les pros, alors que l'on découvre que ces jeunes adultes viendront également aux Evaux - ce qui rajoutera des matches supplémentaires importants le weekend. On est loin d'une "académie" pour des enfants.
- Lorsque l'on nous donne le chiffre de 200 spectateurs, il n'est pas tenu compte des centaines de personnes déjà présentes sur la partie récréative du parc, à quelques mètres des terrains de foot, et qui seront naturellement attirées par les matchs de compétition. La pression sur les chênes centenaires sera maximum.

#### Transparence

Dans le détail, plusieurs documents n'étaient pas disponibles lors de la consultation :

- **Annexe 6**
  - La Convention bipartite entre la fondation des Evaux et l'Académie du Servette FC - convention d'utilisation qui doit encore passer devant le Grand Conseil.

---

<sup>1</sup> Présentation du Projet p.6 / 21

## SAUVONS LE PARC DES EVAUX - Synthèse des associations

Elle définit l'organisation des matchs, l'entretien, etc.. et les paiements de l'ASFC à la Fondation des Evaux

- **Annexe 4**
  - Le tableau des coûts induits à la Fde par l'accueil de l'ASFC, inclus contrat de prestations quadriennal et les aides financières de l'Etat, à signer pour le 1<sup>er</sup> janvier 2022 et à approuver par le GC.

Tout le dossier étude de circulation manque

- Il n'y a eu que les documents suivants présentés :
  - Une planche de synthèse (Mesure d'aménagement - Autre développement et Situation actuelle) - de la société BCPH ingénierie au nom du Canton de Genève. Philippe Burri, son responsable, est l'ancien directeur de l'OCT- Office cantonal des transports
  - Un plan - ONEX Parc des Evaux - Plan d'ensemble - Stratégie à long terme 26.02.2021 mise à jour le 11 mai 2021 - de la société Oxalis - architectes paysagistes

**Plusieurs documents sont provisoires** - La convention et la notice d'impact sur l'environnement notamment.

## Les chiffres...

Fréquentation du site

Actuellement 200'000 personnes/année, dont une partie s'y rend en voiture. Le projet générerait un accroissement de 80'000 personnes/année, soit une augmentation de 40%.

Equipes et joueurs

Environ 600 joueurs et 42 équipes pour 4 terrains de foot, c'est encore un des points les plus flous.

Horaires

Les entraînements ont lieu le matin et l'après-midi pour les classes sport-études et le soir de 16h à 19h30 pour les plus jeunes accompagnés par leurs parents en voiture et les M21 dans la tranche horaire la plus problématique pour la mobilité à travers Onex.

Matchs les weekends

Dans le document d'Ecotec page 41, le nombre de matchs maximum est mentionné (15 pour les samedis, 6 pour les dimanches <sup>2</sup>). 10 tournois maximum par année avec installation sonore.

---

<sup>2</sup> Document « Notice d'impact sur l'environnement » - page 41

### Atteintes à l'environnement du parc

Plusieurs réservoirs de biodiversité sont inscrits aux alentours du projet : le bras du Rhône, le bois des Mouilles, le bois Carabot, le bois de la Chapelle.

Le périmètre du projet se situe au sud d'une réserve d'importance nationale pour les oiseaux d'eau et migrateurs (OFOEM) dont 18 espèces sont protégées.

Le bien-fonds d'arbres d'ornements dans tout le secteur est classé en tant que zone à protéger.

#### Sites prioritaires et zone RAMSAR (convention internationale)

Le parc des Evaux comprend plusieurs sites prioritaires faune et flore d'importance fédérale et cantonale. De plus, la zone incluant le Rhône fait partie de la convention internationale RAMSAR<sup>3</sup>.

**Nous notons que la notice d'impact environnementale est faussée car elle se base sur un projet provisoire pour 10 ans. Si l'infrastructure reste, l'impact devient clairement négatif pour l'environnement.**

Le Servette occupera une partie du parc en continu (tous les jours de la semaine et encore plus les weekends), sans respiration pour l'environnement, à proximité de sites protégés, de réseaux écologiques et de réservoirs de biodiversité importants comprenant des espèces faune et flore fragiles et rares

La pression humaine va asphyxier ce parc dont la nature peut encore être protégée. Ceci d'autant plus que lorsque la passerelle piétonne du Rhône en cours de travaux sera ouverte en 2023, les Evaux seront reliés directement au Lignon et à Vernier, ce qui attirera encore plus de public et de promeneurs.

#### Listes des sites protégés, corridors écologiques et biotopes classés

- L'Etang des Evaux (à 20 m du périmètre du chantier) : site de ponte des amphibiens et site prioritaire Flore cantonale dont plusieurs espèces sont menacées.
- La réserve naturelle du bois des Mouilles (à 200 m), site inscrit à l'ordonnance sur la protection des sites de reproductions des batraciens d'importance nationale (OBat/GE10). Cette mare abrite une espèce vulnérable de plante aquatique Riccia Fluitans inscrite dans la liste rouge des bryophytes de Suisse, rare site où cette espèce a été vue à Genève.
- La zone du Rhône, ses rives et les bois adjacents sont protégés :
  - au niveau international par la Convention de RAMSAR<sup>4</sup>

<sup>3</sup> Document « Notice d'impact sur l'environnement » - page de 65 à 95

<sup>4</sup> Information : [https://fr.wikipedia.org/wiki/Convention\\_de\\_Ramsar](https://fr.wikipedia.org/wiki/Convention_de_Ramsar)

## SAUVONS LE PARC DES EVAUX - Synthèse des associations

- au niveau européen par le site Emeraude
- au niveau fédéral par la zone IFP (Inventaire fédéral des paysages, sites et monuments naturels d'importance nationale)

Le Rhône est un relais migratoire important pour l'avifaune qui abrite des espèces rares et remarquables.

- Comment limiter les impacts du chantier à si peu de distance ?
- Comment contenir la pression humaine engendrée par cette installation inadéquate dans un site si sensible ?

### Arbres abattus et suppression des haies

Pour l'agrandissement et la modernisation de 4 terrains aux normes ASF et la construction d'un bâtiment de 2500 m<sup>2</sup>, il est maintenant nécessaire d'abattre 42 arbres dont 22 bouleaux et un chêne et 295 mètres linéaires de haies vives.

### **Compensation 111 arbres replantés dans le parc - Les compensations sont en réalité des pertes nettes en biodiversité pendant plusieurs décennies<sup>5</sup>**

La Notice d'impact sur l'environnement minimise les atteintes :

- Le fait d'abattre ces arbres est considéré comme un « impact temporaire à court terme ».
- « Les milieux impactés par le projet ne présentent pas de valeurs écologiques particulières ».
- « Les principaux impacts résident dans la suppression d'arbres indigènes et de haies vives ».

### Terrains en synthétique

Transformation de quatre terrains de football dont 3 en synthétique. Cela oblige à l'abattage d'arbres et à la suppression de haies. Nous assistons à l'artificialisation des terrains (avec des matériaux synthétiques) qui nécessiteront un matériel et un entretien particuliers.

### Assises spectateurs

Création artificielle de buttes de terre, talus, gabions (gradins) avec des assises en bois pour les spectateurs, qui auront un fort impact visuel sur le paysage actuel qui est plat. <sup>6</sup>

---

<sup>5</sup> Document « Notice d'impact sur l'environnement » - page 77 à 82

<sup>6</sup> Document A-Architectes SARL - page 6

## SAUVONS LE PARC DES EVAUX - Synthèse des associations

### Pollution lumineuse due à la modification de l'éclairage des terrains et aux cheminements piétonniers

Nuisible pour les insectes et la faune - elle sera encore plus présente avec l'installation de 28 mâts de 16-18 mètres (6 par terrain et 4 pour le terrain d'athlétisme) + l'éclairage des cheminements piétons supplémentaires.

Dans le document intitulé « Rapport d'expertise évaluation de la durabilité du projet »<sup>7</sup>, il est spécifié que la puissance installée (106 KWh) sera légèrement supérieure à la puissance existante (90 KWh).

### Nuisances sonores

Le bruit induit par les entraînements, les matchs et les tournois des nombreux joueurs et du public dérangera la faune et notamment les espèces fragiles. Sans mentionner que les travaux occasionneront également des contraintes sur l'environnement.

### Bâtiment

- La construction d'un bâtiment de plus de 2500 m<sup>2</sup> avec des options autour non encore définies est préoccupante<sup>8</sup>, selon la version de la convention tripartite du 7 mai, page 8. Le bâtiment risque d'être encore agrandi, ce qui mettra la pression sur l'environnement proche
- Ce nouveau bâtiment de 2500 m<sup>2</sup> sur trois niveaux sera implanté dans une partie du parc encore vierge de toute construction. On ne peut pas vraiment parler d'une installation provisoire de peu d'importance.

---

<sup>7</sup> Document Rapport d'expertise évaluation de la durabilité du projet - page 6

<sup>8</sup> Document Convention - page 8-8.2



### Financement

#### Coûts et financement

- Coût probable de 30 millions : Le Conseil d'État utilise des reliquats de projets de loi par peur du débat public et du Grand Conseil. L'importance du montant dépensé justifie pourtant un projet de loi ad hoc.

Les fonds proviendront :

1. Des crédits de renouvellement PL 12448 et PL 12465 pour les terrains
  2. Crédit d'investissement pour l'acquisition de terrain et bâtiment (PL 12243) pour le bâtiment.
- 8 millions pour le bâtiment
  - 6 millions pour les terrains
  - Coût de fonctionnement - à Balexert, ce coût est de 3,5 millions par année - aux Evaux à combien se montera-t-il sur dix ans ?
  - Réparation des terrains synthétiques au bout de 6 ans pour une somme estimée à 700'000 francs par terrain (700'000 x 4 terrains = 2,8 millions)<sup>9</sup>
  - Subvention par voie d'Arrêté du Conseil d'État de 100'000 versés à la Fondation des Evaux en 2021 et après on ne sait pas<sup>10</sup>

*Remarque des associations :*

**La loi PL 12243** (financement d'achat de biens immobiliers par l'Etat de Genève et à la mise en œuvre d'une politique foncière réactive, susceptible de répondre rapidement aux besoins et aux opportunités qui peuvent s'offrir) mentionne deux paragraphes à regarder de plus près d'un point de vue légal

- *'Compte tenu de la situation financière du canton, le Conseil d'Etat ne perd-il pas de vue qu'il est toujours nécessaire de cibler au plus juste les dépenses d'acquisitions de terrains et de bâtiments.'*
- *'Par ailleurs, comme par le passé, les projets nécessitant d'importants montants feront l'objet de lois spécifiques.'*
- *Dans le PL 12243, le crédit d'investissement global, qui est utilisé pour le financement du bâtiment (l'enveloppe totale votée en 2018) pour ce crédit est de 50 millions.*

---

<sup>9</sup> Document Convention - page 7-7.1

<sup>10</sup> Document Convention - page 8

### Mobilité / circulation dans les quartiers riverains

#### Mobilité

Note importante - Les chiffres de mobilité sont des moyennes sur l'année. Un weekend avec de nombreux matchs amènera beaucoup de circulation et les places de stationnement seront insuffisantes. En semaine les déplacements se feront aux heures de pointes donc l'impact sur la route de Chancy sera plus important que les faibles % le font croire.

- 6 à 8 cars environ les weekends viendront déposer les équipes adverses dans une configuration difficile. Sans mentionner la circulation automobile supplémentaire de l'équipe, des collaborateurs du Servette et des visiteurs.
- Cet afflux entrera en conflit avec les centaines de personnes venant pique-niquer dans la zone récréative du parc, ouverte aux barbecues. Ces utilisateurs viennent en voiture étant donné qu'ils transportent grils, chaises et tables de camping.
- La navette Confignon - Évaux prévue sera-t-elle payante ou pas ? Si c'est le cas, sera-t-elle suffisamment utilisée ? Le document mobilité mentionne « visez la gratuité pour les joueurs, leurs parents et les visiteurs ».
- La navette prévue est présentée comme un minibus (6 à 10 personnes). C'est peu plausible étant donné que l'on annonce 200 spectateurs et des centaines de juniors.
- Dépose-minute voitures (x 2) - parking CO Marais et carrefour Loëx-Pré Marais
- Dépose-minute cars des joueurs - près du bâtiment du club.

#### Parkings

- Le stationnement sauvage reste un problème étant donné la nécessité des contrôles, ce qui représentera des coûts supplémentaires pour les communes.
- Le parking du CO Marais, selon une des dernières variantes (Rapport d'expertise durabilité)<sup>11</sup> passera de 35 à 145 places d'ici à 2023. D'ailleurs le calcul était faux puisqu'il y a aujourd'hui près de 70 places et non 35 (Google Map)<sup>12</sup>
- Même s'il figure toujours sur la planche de synthèse, le parking de 2 étages envisagé au CO Marais a finalement été abandonné (probablement trop cher) et sera remplacé par une ligne de bus spéciale.
- P+R Bernex : 100 places visiteurs (pour 200 spectateurs) réservées pour le pôle football, la circulation induite n'est pas pour autant résolue.
- 35 places sont réservées pour le Servette au CO Marais et 5 places pour les minibus au parking des Evaux.
- Les parkings à proximité seront mutualisés - donc les quartiers riverains seront impactés en permanence
- Les mesures de mobilité/ stationnement qui ne sont pas dans le périmètre immédiat du projet seront à payer par les communes alors que ces mesures seront induites par l'arrivée du Servette.

---

<sup>11</sup> Rapport d'expertise - Evaluation de la durabilité du projet d'accueil provisoire de l'académie du Servette FC au parc des Evaux - version 29 avril de Maneco - page 10

<sup>12</sup> Google Map - <https://www.google.com/maps/search/evaux/@46.1841414,6.0951264,132m/data=!3m1!1e3>

### Nuisances

#### Nuisances riverains

Parmi les nombreuses nuisances que vont subir les riverains, les associations dénoncent la pollution et le bruit induits par ce projet :

- Les matchs avec spectateurs
- Les tournois avec installation sonore
- La circulation supplémentaire
- Les occupations illicites de stationnements dans les quartiers
- L'insécurité des enfants et des riverains en général

Ce sont autant de nuisances que les riverains vont vivre toute l'année pendant 10 ans, voire ad vitam æternam.

### Calendrier et programmation

#### Planification

La planification du projet est hyper serrée - il est prévu que les demandes de permis de construire soient déposées le 26 mai (alors que la convention n'est pas encore signée) - ils estiment les délais à 2 mois pour avoir le permis mais n'ont pas pris en compte dans le délai, le préavis communal, le risque d'opposition puis de recours de 30 jours pour les terrains (prévu uniquement pour le bâtiment) ainsi que les abattages d'arbres.

Donc la probabilité que les permis soient accordés et que les travaux soient terminés et les installations livrées avec les 3 terrains, le bâtiment et le plan de circulation mis en place pour avril 2022 est totalement irréaliste.

Pour les mesures de mobilité, les demandes de permis de construire doivent être déposées le 1er juin (déposes du Pré-Marais/Loëx et du chemin du CO Marais-Evaux) et le 1er août pour le reste. Les communes ont-elles toutes défini leurs besoins en mobilité ?

→ Beaucoup de risques côté de la planification du projet.

### Convention et points manquants

#### Convention tripartite (Etat, Fondation des Evaux et Association Servette FC)

Cette convention est toute acquise au club servettien qui ne débourse rien. L'Etat paie tout à 100% et couvre même les dépassements avec l'argent public, sans que les députés et les citoyens n'aient leur mot à dire.

Le bâtiment et les terrains seront financés par des crédits d'investissement et de renouvellement OCBA destinés au financement de biens propres de l'État et l'entretien des biens fonciers de l'État - un cadeau de plus.

#### Provisoire pour 10 ans

- la période commence avec le déménagement de l'ASFC donc en 2022, ce qui reporte la convention d'un an et son terme en 2032.
- Il est mentionné que la convention peut être prolongée.
- Aucune mention d'un déménagement vers le site définitif anticipé donc avant 2032, si le nouveau site est développé plus tôt.
- Il n'y a pas de date buttoir pour le départ du Servette tant qu'un lieu définitif n'a pas été trouvé. Cela peut durer 50 ans.

#### Des points manquants

Dans la convention version provisoire du 7 mai, il manque certains points très importants pour nous dont :

- **Aucune date buttoir** pour le départ du Servette tant qu'un lieu définitif n'a pas été trouvé. Cela pourrait durer des décennies.
- Il est fait mention que la convention peut être prolongée, alors que le projet est provisoire - **il manque donc** :
  - **l'obligation faite à l'Etat de trouver un lieu définitif avant ou dans les 10 ans**
  - la **mention du non-renouvellement** de ladite convention tel que promis par les porteurs du projet
- Aucune mention n'est indiquée d'un **déménagement anticipé vers le site définitif** (autre que les Evaux) si le nouveau site est développé plus tôt.
- Dans la section sur le comité de suivi et d'évaluation, il manque des participants importants : les conseillers municipaux des communes concernées, les associations pétitionnaires et les citoyens riverains qui sont les mieux placés pour relater les abus ou les manques éventuels. Autrement, ce sera un suivi en vase clos dénué d'objectivité.

## SAUVONS LE PARC DES EVAUX - Synthèse des associations

- L'État doit en outre informer les conseillers municipaux des communes concernées, les associations pétitionnaires et les citoyens riverains de l'avancement de leurs recherches et de la planification du projet définitif.

### Proposition d'étude

Aujourd'hui, cinq lieux ont été listés pour l'accueil définitif du pôle football cantonal, dont le parc des Evaux. Du point de vue de l'Etat, le site des Evaux apparaît comme le plus prometteur selon leurs propres critères. A contrario, ni les citoyens, ni les associations, ni même les communes ne considèrent cette vision du canton comme étant plausible en raison des nombreuses atteintes environnementales et nuisances aux riverains.

Nos associations demandent qu'en plus du site de Vessy, les EVAUX soient retirés de la liste définitive et que le lieudit du Camembert soit étudié pour l'accueil du pôle football et de l'Académie du Servette pour les raisons suivantes :

*Le lieudit le "Camembert" est un site stratégique mal valorisé dans le secteur de la Praille Sud-Ouest. Au vu de sa situation, il conviendrait parfaitement pour accueillir l'Académie du Servette FC et le pôle football cantonal, actuellement à la recherche d'un nouveau site d'entraînement. Ce lieu offre une alternative de choix qui permettrait de préserver le parc des Evaux. Les vastes espaces disponibles dans le stade de la Praille, situé à proximité immédiate, avec vestiaires, douches et salles de réunion déjà existants, pourraient compléter l'équipement du Camembert, moyennant un minimum d'aménagements supplémentaires. L'emplacement est par ailleurs idéalement situé puisque le CEVA et de nombreuses lignes de transport public en faciliteraient l'accès pour tous les jeunes joueurs du canton.*

Nous sommes convaincus qu'un endroit existe dans le canton moins impactant que le site des Evaux pour accueillir le pôle football cantonal et ses joueurs. Il suffit d'un réel effort de concertation avec les communes et les habitants.

### Conclusion

La concertation nous semble être l'élément majeur manquant dans ce dossier et dans la convention. Les associations craignent que les communes n'aient pas d'autre choix que d'accepter ce projet en l'état en échange de promesses d'aménagements ou de mobilité.

Il manque dans tous ces documents, comme si les points d'importance suivants n'existaient pas :

- **L'impact de la nouvelle population sur le parc des Evaux**
  - L'arrivée des habitants des nouveaux quartiers de Bernex et Confignon
  - Les 3000 étudiants et professeurs de la Goutte Saint-Mathieu
- **La liaison mobilité douce avec Vernier et le Lignon via la nouvelle passerelle sur le Rhône**
- **La nouvelle voie verte Bernex-Jonction prévue à partir de 2024** (qui passe par les Evaux)

## SAUVONS LE PARC DES EVAUX - Synthèse des associations

En accueillant l'académie du Servette et le pôle football temporaire aux Evaux, les associations n'acceptent pas que l'État ne prenne pas en compte tous les projets de constructions actuels ou à l'étude dans cette région. L'Etat ne semble pas avoir une vision d'ensemble cohérente qui permettrait de mieux anticiper les projets avec les citoyens et les riverains.

Pour le collectif d'associations

Jean Hertzschuch, président  
Association Sauvegarde Genève



Margareth Robert-Tissot, présidente  
Association pour la Sauvegarde de Confignon et environs (ASC)



Alain Rouiller, président  
Association Qualité de Vie Bernex-Confignon (ASBEC)  
Et par procuration :



Geneviève Zuccone - Association des propriétaires du chemin François-Chavaz (ChavazBien)  
Suzanne Kathari - Association Vieil Onex (AVO)  
Association de Lancy



Photos : © 2021 Beat Lowensberg

## Annexes

### La mare



*Mare située à 20m des travaux planifiés*

### Le bâtiment prévu



Le bâtiment nécessitera dans le parc la pose de nouveaux systèmes de canalisations pour l'eau et les eaux usées dans un lieu aujourd'hui exempt de toute construction.

**PATRIMOINE ONÉSIEN...**

## Les Evaux

**I**l y a de ces endroits qui marquent les enfances.

Souvenirs de dimanches interminables, tournois de foot «enfants contre parents» pendant que grandes tantes et autres passionnés du barbecue préparaient à manger. Nous parlons bien entendu du parc des Evaux.

Témoin privilégié accueillant les différentes diasporas le temps des week-ends, élaborant leurs rêves, parlant de leurs déceptions, de leurs problèmes, la façon de refaire le monde, c'est aussi un endroit qui a vu grandir non seulement les enfants d'Onex mais de tout le canton. En réalité, il suffirait de se plonger dans ces lieux,



observer les gens et écouter leurs conversations pour savoir en quelle année on se situe.

Le parc des Evaux, a bien changé à travers les décennies. La parcelle est passée de terrain placé sous le plan Wahlen dans les années 40 à terrain de golf dans les années 60, à projet de

campus universitaire dans les années 70, à centre de loisirs et de détente dans les années 80 pour devenir finalement un espace intercommunal dédié aux sports et aux loisirs. Agrémenté du premier accrobranche du canton de Genève en 2013, aujourd'hui il comporte

plusieurs terrains de sports ainsi que des lieux locatifs.

De nos jours, une promenade dominicale nous indique, que dans le fond rien n'a vraiment changé. Les aménagements sont voués aux différents centres d'intérêt. C'est ainsi que vous soyez versé nature, préférez les pique-niques entre amis ou les entraînements sportifs, en famille ou en solo, ce haut lieu de rencontre transgénérationnelle n'a pas pris une ride. Les arbres centenaires continuent d'observer jeunes et moins jeunes s'adonnant à leur passe-temps favori.

M.K.

## Il y a 35 ans: Les Evaux en péril

Le 10 mai 1983, le Conseil municipal d'Onex accepte le tracé de la future route d'accès aux Evaux, par la délibération N° 865 B.



Cette décision suscite immédiatement une vive réaction du Mouvement d'Habitants Onésiens, une poignée de quelque trente citoyens indignés par le grave danger qu'elle constitue d'engendrer la mutilation – voire le sacrifice – de ce parc d'une qualité exceptionnelle. Ces habitants, super motivés, lancent un référendum communal qui récolte 2200 signatures et se livrent au «parcours du combattant» que représente l'incalculable campagne de propagande, exercice nouveau

pour la plupart d'entre eux! Contrairement à leurs adversaires, dont les moyens sont considérables, ils affrontent le combat du pot de terre contre le pot de fer mais, animés d'une détermination à toute épreuve, ils affichent une ferveur telle qu'elle leur permet l'espoir d'être entendus et compris.

Et cette campagne les confronte à des surprises, il fallait s'y attendre puisqu'elle se déroule sur le terrain politique, donc un terrain miné, qu'il faut fouler avec méfiance. Ils l'ont appris!

Le scrutin a lieu le 20 novembre 1983.

Le résultat est fantastique: par 2264 voix contre 959, le peuple d'Onex, désavoue ses autorités et prouve son attachement à la préservation de son patrimoine. Il sauve son parc des Evaux!

Les survivants de cet épisode significatif de l'histoire onésienne, en toute modestie pourtant, se réjouissent pleinement, 35 ans plus tard, de constater que ce site, même agrémenté d'équipements sportifs s'inscrivent dans la logique



nature et liberté, garde son aspect, sa dimension et sa vocation souveraine de poumon de verdure, plus que jamais indispensable à la vie.

Et que ses utilisateurs (très nombreux heureusement) trouvent en lui un lieu de bonheur! Il se peut donc que le citoyen parvienne à faire triompher sa volonté!

Pour le Mouvement d'Habitants Onésiens

COLETTE FERNANDEZ / MICHEL MARTINA





Mardi 4 mai 1976



# TRIBUNE DES COMMUNES

Hédomadaire des communes de la «Tribune de Genève»



## LES COMMUNES

vues par Jean-Claude MAYOR

*La création des Evaux est relativement récente. Il a fallu l'émigration du golf, puis le «repeuplage» de cette région jusqu'à alors assez inconnue, pour que surgisse cette nouvelle terre, cette sorte de grande île verte, où les robinsons sont accourus de partout.*

*Et ces robinsons étaient d'autant plus nombreux, qu'ils s'enuyaient dans les innombrables HLM construits pour eux dans la région. Ils avaient besoin de verdure, et aussi d'une sorte de solitude collective dans un espace aéré.*

*Mais derrière les robinsons sont arrivés des gens moins rêveurs, qui aiment que la terre rapporte – pas seulement des légumes – et que tout soit conforme aux plans établis dans l'ombre des officines. Alors que l'idéal – utopique hélas! – serait que les plans soient, eux, conformes à ce qui existe. Qu'ils soient les serveurs et non les maîtres.*

### Les Evaux, terre de détente

*Bien, cela étant on a construit des tennis, et on en prévoit d'autres. On développe les installations de tous genres. Sans peut-être se rendre compte qu'en même temps on détruit ce à quoi les humbles usagers tiennent le plus: la nature et la liberté. Ou si vous préférez la liberté dans une nature libre. Comme le veut le petit robinson qui sommeille en chacun de nous.*

*Alors, il faudra bien qu'on s'arrête un jour. Et qu'on laisse quelques mauvais petits sentiers courir entre des bosquets formés d'arbres que l'on n'ira pas peigner chaque printemps. On parle d'une bonne surface consacrée à l'Université, on pourrait établir une liste d'innombrables autres convoisites. Au nom de la Culture, au détriment de la culture.*

*Tentons d'être raisonnable, et de se dire que parfois le vrai progrès est autant dans le respect de ce qui existe, que dans la rage de vouloir à tout prix (et c'est souvent un prix élevé) faire mieux. Les Evaux ne doivent pas devenir une usine à jeux, mais rester une surface où l'on peut encore respirer l'odeur de la terre.*

## Le plan d'aménagement des Evaux jette le trouble à Onex, Confignon et Bernex

Récemment, une exposition du plan d'aménagement du quartier des Evaux a été présentée dans les communes d'Onex, Bernex et Confignon (voir Tribune de Genève du 23 mars). Celle-ci a provoqué assez de remous parmi les populations locales pour justifier le fait de revenir sur ce sujet.

Ces trois communes, depuis une quinzaine d'années ont connu un développement urbain extraordinaire qui a fait qu'elles sont devenues des cités sinon «dortoirs», du moins suffisamment denses et bétonnées pour atteindre un seuil qu'il serait légitimement difficile de dépasser, même en tenant compte d'une expansion démographique continue. Phénomène qui, du reste aujourd'hui, est fortement remis en question par les démographes puisqu'il n'est plus question, comme on le prétendait vers les années 65, d'atteindre une Genève de 800.000 âmes vers 2000-2015. Tout au plus, 500.000, estiment les plus optimistes.

### Un privilège considérable

D'autre part, ces communes jouissent encore d'un privilège assez considérable: celui d'avoir des zones de verdure, poumons d'oxygène nécessaires et même vitaux pour des populations qui, serrées dans des maisons et immeubles surchargés, ont besoin de se décongestionner. Notamment avec l'ancien golf d'Onex, les bords du Rhône et une région bien arborisée entre les deux, qui deviennent de plus en plus un lieu de promenades et de jeux.

Or tout cela, en considérant ce plan d'aménagement, est sérieusement menacé dans les années à venir. Certes, bien qu'il y soit stipulé que ce plan est fondé sur «le maintien d'une zone de verdure très importante», lorsqu'on voit cependant que sont prévus une «réservation de terrains pour les sports, pour des activités socio-culturelles et autres activités (sans préciser lesquelles), la création d'une zone d'habitations de caractère semi-urbain sur la commune d'Onex, on a déjà lieu de s'inquiéter. Mais il y a mieux, car dans ce plan d'aménagement sont aussi prévues l'implantation de bâtiments universitaires dans la partie sud du terrain appartenant à l'Etat (précisément l'ex-golf d'Onex) et une organisation du quartier de manière à intégrer l'Université à la Cité. Intégration qui se ferait en deux temps: une première étape serait terminée vers 1985 avec une population universitaire d'environ 700 étudiants; et la seconde vers l'an 2000 avec 3.000 étudiants, qui verraient alors le regroupement complet de la Faculté des sciences.

Bien entendu, tout cela présuppose aussi toute une infrastructure qui bouleverserait complètement la vie locale: bâtiments administratifs, équipements sportifs, parcage de voitures, autobus, circulation routière encore plus intense, restaurants, centre médical et locaux d'habitation. Est-il utile de dire que tout ce projet fait rêver dans les «chaumières» locales (sic!) et jette passablement le trouble. Rêver, s'inquiéter, s'interroger, voire s'opposer en toute légitimité à ce grandiose et quelque peu démentiel projet. Ce qui a donné naissance à un «Mouvement d'opposition d'habitants» qui stipule dans un tract qui a été distribué au sortir des expositions de ce plan: «Il (le Mouvement) constate avec étonnement, indignation et désillusion que les autorités cantonales ne tiennent pas compte du besoin essentiel d'une zone de détente pour une population de 20 à 30.000 habitants, relevé qu'Onex a déjà payé largement son tribut à l'envasissement du béton, que le terrain des Evaux représente un site rare où il est possible de jouir d'une paisante tranquillité, que la construction de l'Université et d'immeubles localisés modifierait totalement son aspect et sa valeur, que l'accroissement de la circulation augmenterait les problèmes de sécurité ainsi que les nuisances dues au bruit et à la pollution par les gaz d'échappement».

D'autre part, il s'étonne que l'on ait songé à implanter sur ces lieux une Université alors qu'il existe d'autres lieux plus centraux, comme par exemple les terrains du Palais des Expositions qui seront prochainement libérés. Le mouvement d'opposition invite également les populations locales, et d'une façon plus large, genevoises, à un immense pique-nique qui aura lieu le dimanche 23 mai, sur le golf d'Onex, appelé à disparaître en partie et où seront débattus en public et en présence des autorités locales des problèmes posés par ce plan d'aménagement.

### Devant le Grand Conseil en décembre

Rappelons pour mémoire que ce «plan-projet» devra encore passer devant le Grand Conseil «en décembre prochain», nous a confirmé M. Wellhauser, maire d'Onex. Il faudra que le «Mouvement d'opposition» soit fort pour venir à bout du «maquis législatif» devant lequel les populations vont être placées, puisque communes, Etat et juridiction fédérale (pour les Universités) sont parties prenantes dans cette affaire. «On n'est pas sorti de l'auberge» disait quelqu'un au sortir de cette exposition qui n'a pas mis la joie dans tous les cœurs. Mais le Mouvement d'opposition est bien décidé à lutter, notamment en mobilisant tous les mouvements écologistes et autres pour une prise de conscience devant cette situation qui n'est pas encore un état de fait. Mais risque de le devenir assez vite!

Paul KLEIM.



Voici la maquette du plan d'aménagement des Evaux (sur le golf d'Onex). En haut à droite le Rhône. (Photo Murat)

## 4 Opinions - Courrier

Tri

### Courrier des lecteurs

# La zone de verdure des Évaux

#### Lettre du jour

**Onex, 19 mai** Ancien député ayant participé activement aux débats animés du Grand Conseil pour le classement en zone de verdure du terrain de l'ancien golf d'Onex, je tiens aujourd'hui à exprimer ma ferme opposition au projet d'occupation des Évaux par le Servette FC.

Construire quatre terrains en synthétique avec clôtures, cheminements, éclairage, bâtiment administratif et vestiaires, abattre de magnifiques arbres centenaires et prévoir le passage d'un bus TPG sur le chemin François-Chavaz me semble complètement insensé et déraisonnable.

En 1974 déjà, suite à une pétition de l'Alliance des indépendants, suivie d'un projet de loi de Mme Erika Sutter et du soussigné ayant pour but la protection du site naturel de la presqu'île de Loëx et de l'ancien golf d'Onex, le Grand Conseil a débattu du



LUCIEN FORTUNATI

rant plus de dix ans du sort du terrain des Évaux.

Divers projets de loi, motions et rapports de commission ou du Conseil d'État ont abouti finalement au classement en zone de verdure des Évaux, évitant ainsi toute construction, dans un premier temps de l'Université, ensuite d'immeubles locatifs, puis

de lourds aménagements sportifs (stade, piscine, patinoire, halle de sport, etc.).

Un compromis avait alors été trouvé, classant en zone de verdure une très grande partie des 51 hectares des Évaux et en laissant une partie de la zone sud en zone de verdure avec aménagements sportifs légers.

Les députés répondaient ainsi au désir non seulement de la population d'Onex mais de toute celle de l'agglomération genevoise, qui s'était vivement exprimée auparavant et à plusieurs reprises pour la sauvegarde de ce merveilleux îlot de verdure.

Je suis consterné de l'attitude des membres de la Fondation des Évaux, qui devraient justement éviter que se réalisent des projets qui mettent en péril ce site incomparable.

La présentation publique (quatre heures sur le site!) des différents documents concernant le projet d'implantation prétendument provisoire de l'Académie du Servette FC n'a fait que conforter mon opposition.

Pour ma part, les Cherpines ou la presqu'île de Vessy me semblent beaucoup plus appropriés pour la réalisation de ce projet.

**Jean-Claude Cristin, ancien président du Grand Conseil et ancien maire d'Onex**

## SAUVONS LE PARC DES EVAUX - Synthèse des associations

Liste des documents suivants étaient affichés

- **Convention tripartite du 7 mai 2021** - provisoire et confidentielle
- **Présentation du projet** - annexe à la convention du 10 mai  
(A-Architectes SARL - Energestion SA - CEMC)
  - Transformation et adaptation des terrains de sports - 4 pages
  - Pavillon provisoire environ - 16 pages  
(A-Architectes SARL - Energestion SA - CEMC)
  - Mesures de Mobilité - 2 pages
- **Notice d'impact sur environnement**
  - partie 1 (pages 1-50)
  - partie 2 (pages 51-95)
- **Expertise durabilité** - par Maneco - 12 pages
- **Etude carbone** - par Maneco - 3 pages

Tous ces documents sont disponibles en cliquant sur le lien suivant :

<https://1drv.ms/u/s!AtukQrLXjwvpZghHzShHA0znAkKHA?e=fSrULp>

### Adresses de contacts pour les associations pétitionnaires

#### **Association pour la Sauvegarde de Confignon et environs (ASC)**

Margareth Robert-Tissot, présidente

Chemin des Marais, 16

1232 Confignon

Tél. 079 691 70 45 / [art1232@bluewin.ch](mailto:art1232@bluewin.ch)

#### **Sauvegarde Genève**

Jean Hertzschuch, président

Chemin Docteur-A.-Pasteur, 30

1209 Genève

Tél. 079 624 77 73 / [jean.hertz.ch@gmail.com](mailto:jean.hertz.ch@gmail.com)

### Pétition en ligne à signer

+3800 signatures - dont 3738 signatures en ligne y.c. 54 signatures sur papier

<https://www.change.org/sauvons-parc-evaux>